

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.11.12._15

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

Était absente : Madame Fabienne REGAZZONI

Secrétaire de séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : le 6 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 14

Abstentions : 4 (C. DI MARTINO et son pouvoir F. PAVIOL, R FERRONT, S. MARTIN)

Contre :

Objet : Recrutement d'un vacataire

Rapporteur : Annette BELLANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Annette BELLANGER indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Madame Annette BELLANGER informe que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter (pour une durée de 3 mois) un vacataire pour assurer la continuité du service suite au départ par mutation d'un agent administratif et dans l'attente de la nomination d'un agent de remplacement.

Missions : saisie comptable, permanence d'accueil du public

Compte tenu qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il est proposé de rémunérer l'agent vacataire après service fait sur la base de 12.00 € brut/heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un vacataire à compter du 12 novembre 2019 pour une durée de 3 mois

DE FIXER la rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12.00 €

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune de GRIGNON, chapitre 012, pour les articles concernés,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le

A Grignon, le 12 novembre 2019

Monsieur le Maire,

François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-20191112-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

